

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017**

-----

**Etaient présents** : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA

MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, JOURDAIN, GOUPY, RICHEL

**Etaient excusés** : Mmes HUBERT, PASQUIER Marie-Thérèse, PASQUIER Séverine

MM. RADIGUE, SIMON

**Secrétaire de Séance** : Mme BIGOT Yolande

***L'an deux mil dix sept, le huit septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.***

Avant l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal est allé visiter le logement au-dessus de l'épicerie.

Des travaux sont à prévoir à savoir le remplacement des fenêtres et porte côté jardin, la modification du branchement d'eau ainsi qu'un rafraichissement des peintures.

Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2017 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Renouvellement convention d'utilisation par la CDC de bâtiments publics destinés à l'exercice des Temps d'Activités Périscolaires
- Renouvellement convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois et la commune
- Convention de groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues de la commune
- Subvention solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

✓ **Renouvellement convention d'utilisation par la CDC de bâtiments publics destinés à l'exercice des Temps d'Activités Périscolaires**

Comme l'année scolaire 2016/2017, Le service enfance de la Communauté de Communes utilisera les locaux suivants en vue d'assurer le Temps d'Activités Périscolaires le jeudi de 13h 30 à 16h 30 :

✓ **Ecole Claire Fontaine :**

- le bâtiment côté rue sauf le bureau de la Directrice
- le dortoir, les sanitaires et la bibliothèque du bâtiment modulaire
- la salle de motricité
- la salle informatique
- les sanitaires
- la cour de récréation

✓ **Salle Audonienne**

Il convient donc de renouveler la convention de mise à disposition de ces locaux pour l'année 2017/2018 ; elle précise également les dispositions relatives à la sécurité et les dispositions financières en cas de dégradation des matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » de ces locaux pour l'année scolaire 2017/2018. Cette convention sera portée à la connaissance de Madame la Directrice de l'Ecole Claire Fontaine.

✓ **Renouvellement convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois et la commune**

Cette convention a pour objet conformément à l'article L.5211-4-1 II du CGCT de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition de personnel pour l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) créés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

La mise à disposition de personnel (1 agent) pour l'encadrement des TAP (le jeudi de 13h 30 à 16h 30) à raison 6 heures maximum par semaine scolaire pour la période du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018.

Le Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune de Saint Ouen en Belin la totalité des charges de fonctionnement engendrées par la prestation dont la facturation sera effectuée par année civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Par ailleurs, Monsieur RICHET indique avoir rencontré Madame SCHNEIDER, Directrice de l'Ecole Claire Fontaine concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.

En effet, la Communauté de Communes souhaite connaître la position du Conseil Municipal qui délibérera le vendredi 10 novembre 2017 après avis du Conseil d'Ecole en date du 6 novembre 2017.

Afin de respecter ce calendrier, un questionnaire sera distribué le 2 octobre prochain aux parents qui sera à retourner pour le 10 octobre 2017.

✓ **Convention de groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues de la commune**

Comme l'an passé et dans le cadre de la mutualisation des travaux d'entretien de la voirie, la commission communautaire propose pour 2018 un groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues des communes.

La Communauté de Communes serait coordonnatrice du groupement avec 6 communes.

Le groupement de commandes sera constitué de la Communauté de communes Orée de Bercé-Belinois représentée par Nathalie DUPONT, Présidente et des communes de Laigné en Belin, de Moncé en Belin, de St Gervais en Belin, de St Ouen en Belin, de Marigné et Ecommoy représentées par leur maire.

Chaque membre déterminera la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant l'acte constitutif ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes avec la participation de 6 communes et la communauté de communes, pour la nature du marché citée précédemment,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Comme cette année, les deux circuits de balayage seront les suivants :

- Un petit circuit de 2,420 km de balayage (l'agglomération sur le RD32 et le tour de la place) qui sera réalisé 2 fois cette année.
- Un grand circuit de 7,4 km comprenant le petit circuit et les rues annexes de l'agglomération effectué 2 fois cette année.

#### **✓ Création d'un cheminement piétonnier route de la Rouzière**

Conformément à la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 relative aux projets d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, il a été prévu de réaliser un chemin piétonnier route de la rouzière avec un prolongement route de Château l'Hermitage.

Monsieur PANNIER indique que ce projet nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourrait être réalisée par le biais de ATESART permettant également de constituer les différentes demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à consulter ATESART pour une assistance à maîtrise d'ouvrage
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention.

#### **✓ Contrat d'abonnement auprès de l'ATESART**

Le contrat d'abonnement auprès de l'ATESART permet de bénéficier notamment d'une aide pour la voirie communale (2 jours par an).

Le coût annuel de ce contrat est de 1€ par habitant soit 1 304 € pour 2017.

Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2017 et renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par la collectivité, elle doit être effectuée au plus tard le 30 novembre 2017.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur la reconduction ou non de ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à la reconduction de ce contrat.

✓ **Contrat d'entretien de l'installation des cloches de l'église**

Le contrat d'entretien des cloches est arrivé à échéance au 31 décembre 2016.

Une consultation a été effectuée auprès de trois sociétés (GOUGEON, MAMIAS et BODET) concernant un contrat d'une durée de 4 ans à compter de 2017.

Un tableau récapitulatif des offres est présenté aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise GOUGEON pour un contrat montant de 155 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

✓ **Délibérations concordantes avec la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois**

Conformément à la demande du Centre des Finances Publiques, il convient d'effectuer des délibérations concordantes avec celles de la Communauté de Communes.

Sont concernés :

- le montant prévisionnel des attributions de compensation 2017 pour un montant dû de 25 528 € par la commune à la communauté de communes
- la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) d'un montant de 23 629 € pour 2017.
- le remboursement de frais aux communes pour le nettoyage des abords de deux points d'apports volontaire de conteneurs verre soit 520 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces délibérations de la Communauté de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

✓ **Rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

Le SPANC de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » assure le contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes ainsi que le contrôle de conception et de réalisation.

3099 foyers sont desservis sur le territoire en 2016.

⇒ 505 contrôles effectués en 2016 dont :

- 76 conceptions
- 40 réalisations
- 74 ventes
- 315 fonctionnements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités 2016 du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » qui est consultable en mairie.

### ✓ **Subvention solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA**

L'Association des Maires de France (AMF) appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA.

L'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via les ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org et Croix-rouge.fr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 1€ par habitant soit 1 325 €.

Cette dépense sera imputée à l'Article 6574 (Subventions de fonctionnement de droit privé).

### ✓ **Questions d'Actualité**

#### ▪ **Courrier de M et Mme LUCAS**

Monsieur PANNIER donne lecture du Courrier de Monsieur et Madame LUCAS relatif au cheminement vers l'école des enfants rue du Chemin Vert.

La municipalité s'est donc rendue sur place pour étudier une solution appropriée.

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, des travaux route de la Rouzière avec un prolongement route de Château l'Hermitage sont prévus en 2018, le Conseil Municipal est donc favorable à l'anticipation des travaux suivants :

- la réalisation d'un passage clouté en bas de la Rue du Chemin Vert
- la matérialisation du cheminement du carrefour avec la Route de la Rouzière jusqu'à la Salle Audonienne par l'apport d'une couche de sable rose comme sur la partie déjà existante du Chemin Vert.

#### ▪ **Pour information**

- Passage de la randonnée de voitures anciennes Le Train Bleu 2017 Deauville – Cannes à proximité de la commune (Route du Lude) le 18 septembre prochain entre 11h 40 et 15h.
- Congrès des Maires, Adjointes et Secrétaires de Mairie le 5 octobre 2017 à 17h 30 à la Salle Audonienne.
- Repas des Aînés Ruraux le Dimanche 15 octobre 2017 : Florence FÉVRIER et Willy JOURDAIN représenteront la commune.

- Monsieur PANNIER informe les conseillers municipaux que le décret d'application du nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP) pour le service technique est publié au Journal Officiel du 12 août 2017. Monsieur PANNIER indique que conformément à la délibération du 10 mars 2017, l'ensemble des agents titulaires bénéficieront de ce régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Journée du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2017 avec pour Saint Ouen en Belin, le manoir de la Poissonnière. Des plaquettes sont à disposition au Secrétariat de Mairie.
- Remerciements de Monsieur ANISTEN pour la subvention communale octroyée.
- La montée en débit est prévue pour Saint Ouen en Belin le 8 décembre 2017 : une note d'information de la Communauté de Communes est distribuée aux conseillers municipaux.
- Le curage des fossés a été réalisé les 6 et 7 septembre dernier par l'entreprise CHAPRON : en raison du retard d'intervention de cette entreprise, le transport de la terre a été assuré par la société CHAPRON et non par les agriculteurs bénévoles.
- Le goudronnage des entrées de chemins est prévu être réalisé les 12 et 13 septembre prochain par l'entreprise COLAS avec en plus l'entrée de l'allée de la Houssaie. Pour ce qui est des enduits bi-couche, ils seront réalisés les 26 et 27 septembre 2017. Madame FÉVRIER précise qu'il conviendra de prévoir le bouchage des trous route des Landes.
- Madame PEREIRA souligne la dangerosité du cheminement piétonnier route d'Ecommoy. Après discussions, il conviendra de sécuriser le chemin par des lisses en bois. Monsieur CISSÉ de la Direction des routes du Conseil Départemental sera également contacté pour une éventuelle mise en place d'un radar pédagogique sur la route d'Ecommoy.
- L'effectif scolaire de l'Ecole Claire Fontaine est de 137 enfants à la rentrée scolaire 2017/2018.
- Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal du don de tomates par Monsieur VAUPRÉ Bernard au Restaurant Scolaire. Le Conseil Municipal remercie Monsieur VAUPRÉ pour ce don.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 10 novembre 2017 (la réunion initialement prévue le 6 octobre est annulé sauf en cas de besoin urgent).

**La séance est levée à 22h 40**

**La Secrétaire de séance,**